



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 JANVIER 2021

L'an 2021, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 22 janvier 2021.

**Présents** : BIRRE Julien, Stéphane CHANCOLLON, Marc HENRION, François ISAMBERT, FAUCHEUX Vincent, MARTIN Bernadette, VASSORT François, ARRONDEAU Catherine, TICOT Florence, LHOSTE Benoît, MARTIN Valérie, VINCHON Gwenaëlle, BOUCHET Corinne, WISSOCQ Bruno, LIROCHON Benjamin, FERNANDES Cindy, VOYET Vanessa, GUESNET Ludovic.

**Absent(s)** : Géraldine GRILLON.

**A été nommé secrétaire de séance** : Bruno WISSOCQ

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020
- Investissements en prévision
- Demandes de subventions
  - DSIL « rénovation énergétique »
  - Energie Eure-et-Loir
  - Fonds de concours CCCB
  - FDI
- Convention Volkswind
- Taxe superposition
- Recrutement agent technique
- Questions diverses

#### 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### 2 INVESTISSEMENTS EN PRÉVISION

##### 2.1 Tondeuse en remplacement de celles de Viabon et Villeau : 23.448,81 € HT

La tondeuse de Villeau est usagée, ce qui nous a amené à étudier notre parc de tondeuse.

L'objectif est de remplacer les tondeuses de Villeau et Viabon par une seule tondeuse.

Le groupe Hako-Toro à Plaisir a été contacté. M. le Maire, accompagné de M. le maire délégué de Fains-La-Folie (chargé du service technique) et des agents communaux (sauf M. BONHOMMET J. en arrêt maladie à cette date, ni Nathalie VANDER STUYFT et Bruno GORAU), a visité les locaux et essayé plusieurs modèles.

Le choix actuel du matériel va vers une tondeuse pouvant réaliser du mulching ou de l'éjection arrière. Le coût du matériel pressenti serait d'environ 23 448,81 HT. Cependant, des démarches seront engagées auprès d'autres fournisseurs de matériels.

## 2.2 Petit matériel.

Le matériel utilisé par le service technique est insuffisant et certains éléments sont défectueux. Il est donc nécessaire de renouveler voire de compléter ce matériel.

M. le Maire présente au conseil plusieurs types de matériels : débroussailleuses, taille-haies, batteries, tronçonneuses.

Le choix du conseil municipal se porte sur l'achat d'un taille-haies et de 2 batteries à chargeur pour compléter l'existant.

## 2.3 Rénovation des sanitaires, mairie de Viabon : 2.171,80 €

Le projet est de rénover les sanitaires de la mairie de Viabon qui sont défectueux et d'installer un lavabo et un chauffe-eau.

## 2.4 Aménagement de sanitaire pour PMR, salle polyvalente de Fains la Folie : 10.925,94 €, sans les sèches mains

Création d'une ouverture entre la salle où se trouve les tables et chaises, avec l'ancienne salle où se trouvaient la chaudière et la citerne.

Les sanitaires actuels ne seraient pas modifiés mais les sèche-mains renouveler.

## 2.5 Isolation logement communal de Baignolet : 8.385,08 € HT

## 2.6 Isolation logement communal de Viabon : 3.305,40 € HT

## 2.7 Isolation logement communal de Bessay – 20 bis rue de l'épinette : 3.478,63 € HT

## 2.8 Portes du cimetière de Fains la Folie : 2.800 + 1.900 + 1.125,34 = 5.825,34 €

## 2.9 Portail salle polyvalente de Fains la Folie : 2.950 + 4.681,32 = 7.631,32 € HT

## 2.10 Porte d'entrée de la mairie annexe de Germignonville : 4.438 € HT

## 2.11 Porte de l'atelier de Baignolet : 1.935,60 €

## 2.12 Ruissellement entre la place de l'église et la rue du Château d'eau : 6.951 € HT

## 2.13 Ruissellement à l'entrée de Saint Léonard : 2.852 € HT

## 2.14 Bordures trottoirs Germignonville : 2.530 € HT

## 2.15 Reprise de 2 corbeaux en bois sur église de Germignonville : 2.376 € HT

## 2.16 Rampes main courante PMR, église de Germignonville

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité les investissements proposés et autorise M. le Maire à demander les subventions auprès des différentes administrations.

## 3 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est nécessaire de réaliser une étude de projet et de solliciter des aides financières pour permettre la réalisation des investissements de la collectivité.

M. le Maire propose les demandes de subvention suivantes :

### 3.1 Fonds de concours CCCB : 20% de l'investissement avec maximum 50% du reste à charge pour la commune – Investissements à réaliser avant fin 2021

Sanitaires pour PMR, SP Fains la Folie	10.925,94 €
Sanitaires pour mairie de Viabon	2.171,80 €
Isolation logement communal Baignolet	8.385,08 €
Isolation Mairie de Viabon	6.807,15 €
Isolation logement communal Viabon	3.305,40 €
Isolation logement communal Bessay	3.478,63 €
Menuiserie logement communal Fains la Folie	10.163,37 €

Tondeuse TORO	23.448,81 €
Petits matériels gamme batterie	1.105,72 €
Portes du cimetière de Fains la Folie	5.825,34 €
Portail SP Fains la Folie	7.631,32 €
Porte d'entrée Mairie annexe Germignonville	4.438,00 €
Porte ancien atelier Baignolet	1.935,60 €
Reprise de 2 corbeaux en bois église de Germignonville	2.376,00 €
Rampes main courante PMR, église Germignonville	19.982,79 €

### **3.2 DSIL « amélioration énergétique » : pas de taux de défini. DSIL venant du Plan de Relance de l'État**

Isolation logement communal Baignolet	8.385,08 €
Isolation logement communal Viabon	3.305,40 €
Isolation logement communal Bessay	3.478,63 €

### **3.3 Énergie Eure-et-Loir : varie suivant le type de projet**

Amélioration énergétique Éclairage Public	15.000 € sur 65.207,50 €
Isolation logement communal Baignolet	8.385,08 €
Isolation logement communal Viabon	3.305,40 €
Isolation logement communal Bessay	3.478,63 €
Isolation Mairie de Viabon	6.807,15 €

### **3.4 FDI : 30% maximum avec un plafond des dépenses subventionnables à 100.000 € par opération, minimum 1.000 € de subvention**

#### **3.4.1 Opération : « Création ou rénovation d'équipements publics »**

Sanitaires pour PMR, SP Fains la Folie	10.925,94 €
Sanitaires pour mairie de Viabon	2.171,80 €
Isolation Mairie de Viabon	6.807,15 €
Porte d'entrée Mairie annexe Germignonville	4.438,00 €
Reprise de 2 corbeaux en bois église de Germignonville	2.376,00 €
Porte ancien atelier Baignolet	1.935,60 €

#### **3.4.2 Opération : « Urbanisme et cadre de vie »**

Portes du cimetière de Fains la Folie	5.825,34 €
Portail SP Fains la Folie	7.631,32 €
Rampes main courante PMR, église Germignonville	19.982,79 €

#### **3.4.3 Opération : « Voirie - Sécurité »**

Ruissellement Fains la Folie	6.951 €
Ruissellement Saint-Léonard	2.852,00 €
Bordures de trottoirs Germignonville	2.530,00 €

### **3.5 Certificat d'Économie d'Énergie**

Amélioration énergétique Éclairage Public	65.207,50 €	11.866,32 €
---	-------------	-------------

## **4 CONVENTION VOKSWIND**

La société Ferme éolienne du bois Elie SAS va construire un poste de raccordement au réseau électrique du parc éolien et sollicite l'autorisation d'utiliser des chemins appartenant à la commune et d'y enterrer des câbles nécessaires au bon fonctionnement du projet.

Une convention doit être établie pour déterminer les conditions d'utilisation des chemins ruraux.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention.

## 5 TAXE SUPERPOSITION

La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, en son article 121 a mis fin aux taxes funéraires, prévues pour les inhumations, crémations ou convois funéraires.

Il n'est plus possible, à partir du 1er janvier 2021, de prélever cette taxe sur les opérations décrites à l'article L. 2223-22 du code général des collectivités territoriales.

Le montant facturé lors d'obsèques pour une seconde inhumation ou plus dans une même concession sous la dénomination « taxe d'inhumation » ne s'appuyant pas sur l'article L.2223-22 du CGCT peut toujours être appliqué mais il convient de changer la dénomination en « redevance de superposition ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le changement de dénomination.

## 6 RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du recrutement d'un agent pour le service technique, plusieurs candidats ont postulé et expose leurs différents profils

M. le Maire indique que des entretiens ont été menés mais que le choix définitif n'a pas encore été arrêté

## 7 QUESTIONS DIVERSES

- *Point sur différents travaux*
- *Exclusion du transport scolaire d'enfants de la commune*
- *Dégradations par transport scolaire à Toulifault et Saint-Léonard*
- *Projets solaires de Baignolet et Viabon*
- *Adressage La Poste*
- *Logements communaux*
- *Devis pour élagage*
- *Avancement de la Fibre*
- *Elagage le long d'une parcelle à Viabon*
- *Vitre à changer camion Villeau*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le maire,  
Julien BIRRE

